

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 1105)

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.